RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bretagne

INFORMATION GRAND PUBLIC (FAQ) – 14 avril 2025

CIRCULATION DU MENINGOCOQUE B SUR RENNES METROPOLE

Questions sur la situation de Rennes Métropole

1. Combien y-a-t-il de cas au total sur le territoire de Rennes Métropole ?
Depuis le début de l'année 2025 et à date du 26 février 2025, **17 cas ont déjà été recensés dont 11 en Ille-et-Vilaine.** De plus, **parmi les cas survenus sur le territoire de Rennes Métropole, 6 cas sont concernés par une même souche.**
Cette situation classe donc le territoire de Rennes Métropole en situation d'hyperendémie c'est-à-dire qu'il présente une augmentation durable de l'incidence pour un sérogroupe donné par rapport à l'incidence habituellement observée dans un secteur géographique.

2. De quand date l'apparition des 1ers cas liés à la même souche
- depuis décembre 2024, 3 cas d'infections invasives à méningocoque de type B ont été signalés en lien avec l'établissement d'enseignement supérieur de Rennes School of Business (RSB)
- fin janvier 2025, 3 cas d'infections invasives à méningocoque de type B ont été déclarés au sein d'une famille sur la métropole de Rennes.

A ce jour, **ces cas sont âgés de 15 à 24 ans**.

3. Y-a-t-il eu des décès ?
Une personne est décédée. **Les infections invasives à méningocoques sont des infections graves**.

4. Pourquoi n'en avons-nous pas entendu parler auparavant ?
Les cas d'infections invasives à méningocoque (IIM) font l'objet d'une surveillance épidémiologique permanente par Santé publique France dans le cadre de la surveillance des maladies dites « à déclaration obligatoire » par les professionnels de santé.
Le signalement d'un cas d'IIM par un professionnel de santé donne systématiquement lieu à des investigations épidémiologiques et microbiologiques par l'ARS, Santé publique France et le Centre national de référence des méningocoques et Haemophilus influenzae » (CNR) à l'institut Pasteur.

L'analyse génomique, par le CNR des souches des bactéries responsables des cas d'IIM à Rennes Métropole révèle une infection par une seule et même souche. L'enquête menée par l'ARS Bretagne et Santé publique France n'a pas permis de retrouver de lien épidémiologique entre les différents cas, impliquant **vraisemblablement une circulation et l'installation de cette souche sur ce territoire**.

Dès lors que, sur un territoire donné, une augmentation anormale du nombre de cas reliés à une même souche est détectée, une alerte sanitaire est déclenchée, entrainant la mise en œuvre d'actions (sensibilisation des professionnels de santé et du grand public) par les autorités sanitaires. **C'est ce qui se passe actuellement sur le territoire de Rennes Métropole.**

5. Le nombre de cas est-il susceptible d'augmenter ?
Comme mentionné plus haut, les cas d'infections invasives à méningocoques font l'objet d'une surveillance épidémiologique permanente. Comme pour toute maladie transmissible avec une transmission entre les individus par le biais de contacts étroits, il y a un risque de diffusion de la maladie. Des cas peuvent continuer à apparaître, du fait de la présence de la bactérie dans la gorge de personnes sans symptômes (les porteurs asymptomatiques), la bactérie continuant à se transmettre entre les individus. Sans que l'on sache parfaitement pourquoi, certaines personnes vont déclencher la maladie et d'autres pas.

6. Quelles mesures sanitaires ont déjà été prises ?
Dès la survenue d'un cas d'infection invasive à méningocoque, **les contacts étroits (contact à moins d'un mètre, en face à face, pendant au moins une heure)** familiaux, amicaux et professionnels sont identifiés. Il leur est proposé à titre préventif un traitement antibiotique afin de prévenir la transmission de la maladie.

7. Mon médecin est-il informé de l'existence d'un nombre anormalement élevé de cas d'infections invasives à méningocoque sur Rennes Métropole ?
L'ARS a informé l'ensemble des professionnels santé et établissements de santé du territoire de Rennes Métropole de cette situation.

8. Pourquoi évoque-t-on la situation de l'établissement Rennes School of business (RSB) ?
Plusieurs cas sont en lien avec l'école Rennes School of Business, ce qui suggère une circulation de la bactérie. Une campagne de vaccination spécifique est donc organisée à destination des étudiants et professionnels de cet établissement. Les étudiants et les professionnels en ont été informés.

9. Si je ne fréquente pas l'école de Rennes School of business, dois-je me faire vacciner ?
OUI si j'ai entre 15 et 24 ans et que j'habite ou je suis scolarisé, étudiant ou je travaille sur le territoire de Rennes Métropole.
Le territoire de Rennes Métropole a été classé en hyperendémie. Face à ce constat, les autorités sanitaires proposent la vaccination contre le méningocoque B à la **population particulièrement impactée, à savoir tous les jeunes de 15 à 24 ans, habitants, scolarisés, étudiants ou travaillant à Rennes Métropole, soit au total 100 000 personnes.**

10. Quand va démarrer la campagne de vaccination ?
La campagne de vaccination démarre le lundi 3 mars 2025 au sein de l'école Rennes School of Business, puis à partir du jeudi 6 mars chez les professionnels de santé de ville et en centres de vaccination. Elle s'étalera sur plusieurs semaines consécutives afin de permettre à l'ensemble de la population cible d'accéder à la vaccination.

11. Y a-t-il suffisamment de doses ?
Oui, le nécessaire a été fait auprès du laboratoire pour garantir l'approvisionnement des pharmacies.

12. Concrètement comment je fais ?
La vaccination Méningocoque B en pratique
Vous êtes âgé entre 15 et 24 ans et vous êtes donc concerné par la campagne de vaccination Méningocoque B organisée sur le territoire de Rennes métropole
En pratique, vous avez le choix entre plusieurs possibilités :

- **Vous faire vacciner directement par les professionnels de santé libéraux dans l'ensemble des communes bretonnes :** médecins, sage-femmes, infirmiers et pharmaciens
- **Vous faire vacciner directement en centre de vaccination : à proximité du campus de Villejean (locaux Askoria), sur le campus de Beaulieu (bibliothèque), au lycée Bréquigny et à l'école Rennes School of Business.**

1 - La vaccination directement par des professionnels de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens.

Vous pouvez prendre votre RDV avec le professionnel de votre choix pour une consultation

- Vous pouvez vous faire vacciner directement dans une pharmacie **dans l'ensemble des communes Bretonnes (sans ordonnance).** Pour cela, vous devrez présenter :
  - ✓ votre carte vitale,
  - ✓ votre carte de mutuelle
  - ✓ votre carnet de santé si vous l'avez

Si vous êtes mineur.e, vous devez présenter une autorisation parentale signée des deux parents : télécharger l'attestation

- Si vous souhaitez vous faire vacciner par un médecin, une sage-femme ou un infirmier, vous devez au préalable récupérer votre vaccin auprès d'une pharmacie **en vous munissant d'une ordonnance**. Pour cela, vous devrez présenter :
  - ✓ votre carte vitale
  - ✓ votre carte de mutuelle
  - ✓ votre carnet de santé si vous l'avez

Si vous êtes mineur.e, vous devez présenter une autorisation parentale signée des deux parents : télécharger l'attestation

En dehors de Rennes Métropole, les personnes concernées pourront se présenter dans les officines, sous réserve de **présentation d'un justificatif de travail, de résidence ou de scolarité à Rennes Métropole**.

Le coût de la vaccination par les professionnels de santé de ville est pris en charge par l'Assurance maladie et les complémentaires santé, et gratuit en centres de vaccination.

Pour ceux qui ne disposent pas de mutuelle, ni de couverture sociale, il est conseillé de se rendre en centre de vaccination pour pouvoir bénéficier d'une vaccination gratuite.

2 - La vaccination directement en centre de vaccination sur rendez-vous : voir le lien direct sur Doctolib intégré à la réponse n° 32

- Vous devez présenter :
  - ✓ une pièce d'identité
  - ✓ votre carnet de santé si vous l'avez

Si vous êtes mineur.e, vous devez présenter une autorisation parentale signée des deux parents : télécharger l'attestation

13. Comment me tenir informé de l'évolution de la situation ?

En suivant l'actualité sur le site internet et les réseaux sociaux de l'ARS Bretagne : **Facebook, Linkedin et sa page Instagram dédiée à la santé publique : @pourmasante_**

QUESTIONS GENERALES SUR LA MALADIE

14. Que sont les méningocoques ?
Les méningocoques sont des bactéries, et non des virus, qui vivent au fond du nez et de la gorge. Ils se transmettent par des gouttelettes de salives ce qui en restreint sa transmission par rapport aux aérosols (microgouttelettes en suspension dans l'air). Ces bactéries peuvent être éliminées par des antibiotiques. En France, il y a des méningocoques de groupe B, C, W et Y. **Dans le cas présent à Rennes Métropole, il s'agit du groupe B.**

15. Quels sont les symptômes d'une infection invasive à méningocoque ?
Les infections invasives peuvent prendre la forme d'une méningite. Cette maladie se manifeste le plus souvent par de la fièvre, des maux de tête importants, souvent accompagnés de vomissements, de sensibilité à la lumière et de raideur de la nuque. Il peut aussi y avoir des troubles de conscience.

Les infections invasives à méningocoques peuvent prendre d'autres formes. **Plusieurs tâches rouges ou violacées peuvent apparaître rapidement.** Elles peuvent grossir très rapidement. Ces tâches peuvent s'accompagner d'une fièvre élevée mal tolérée.

Devant ces symptômes, il faut appeler le SAMU en composant le 15.

16. Quelles sont les conséquences d'une infection invasive à méningocoque ?
Dans certains cas la maladie peut laisser des séquelles importantes voire s'aggraver jusqu'au décès. Les infections invasives à méningocoque **peuvent entrainer des maladies très graves comme les méningites** (inflammation des méninges, enveloppes protectrices du cerveau et de la moelle épinière) ou les septicémies (infections généralisées) qui peuvent être mortelles ou laisser des séquelles importantes, notamment neurologiques. Une infection invasive à méningocoque **nécessite donc une prise en charge sanitaire rapide avec l'administration d'un antibiotique**. Cela permet de sauver des vies.

17. Quelles sont les recommandations à suivre si l'on présente les symptômes de la maladie ?
Il faut appeler le SAMU en composant le 15 afin d'avoir rapidement un avis médical.
Le médecin régulateur vous orientera vers la prise en charge la plus adaptée à votre situation.

18. Existe-t-il des gestes barrières ?
Les experts ne recommandent pas de gestes barrières pour prévenir les infections à méningocoques, tels que le port du masque et la distanciation sociale. En cas de signes cliniques évocateurs, il faut appeler le 15.

19. Existe-t-il un traitement contre les infections invasives à méningocoque ?
Il est important de diagnostiquer au plus vite une infection invasive à méningocoque pour que la personne bénéficie rapidement **d'un traitement antibiotique adapté et efficace**.

20. Comment se transmet le méningocoque ?
Les méningocoques sont des bactéries normalement présentes dans la gorge et le nez de nombreuses personnes. Ces bactéries peuvent se transmettre d'un individu à l'autre par les gouttelettes (toux, postillons, éternuements) ou par la salive. Le méningocoque ne survit pas dans le milieu extérieur. **Sa transmission est interhumaine et nécessite un contact proche (moins de 1 mètre), en face à face et prolongé (plus d'1h). On parle alors de « sujets contacts ».**

21. La transmission peut-elle vraiment avoir lieu même si la personne avec qui l'on a été en contact n'a pas de symptômes ?
OUI. Il existe des porteurs sains qui ne présentent pas de symptômes mais qui peuvent néanmoins transmettre la bactérie.

22. Que doivent faire les personnes « contacts à risque » d'une personne qui a développé la maladie ?
Lorsque l'ARS reçoit la confirmation d'un cas d'infection invasive à méningocoque, elle contacte individuellement toutes les personnes avec qui le/la malade a déclaré avoir eu un contact rapproché et prolongé dans les 10 jours précédant.
Ces personnes sont interrogées par l'ARS afin d'identifier celles qui sont « contact à risque » (contact proche (moins de 1 mètre), en face à face et prolongé (plus d'1h). **Pour ces personnes « contact à risque », la prise d'un traitement antibiotique prophylactique préventif est recommandée le plus précocement possible** afin d'éviter les cas secondaires dans l'entourage direct du cas et de couper les chaines de transmission.
Selon le type de méningocoque identifié, **ce traitement est complété par une vaccination.**

Si vous **pensez avoir été en contact étroit avec une personne malade, vous pouvez vous rapprocher de votre médecin traitant qui saura vous conseiller sur la conduite à tenir**.

23. Est-il recommandé de prendre un antibiotique si l'on est scolarisé à Rennes School of Business puisque 3 cas sont liés ?
NON. Seules les personnes identifiées comme ayant eu un contact étroit, répété et prolongé avec une personne malade doivent être traitées préventivement par un traitement antibiotique. Si vous n'avez pas été contacté par l'ARS Bretagne, a priori vous n'êtes pas considéré comme contact à risque d'IIM B et pas concerné par la prise d'un traitement préventif par antibiotique.

QUESTIONS SUR LA VACCINATION

24. Quel est le bénéfice attendu de la vaccination ?
C'est une protection individuelle en cas d'exposition à la bactérie. **Le vaccin est efficace pour empêcher que la maladie se développe chez la personne vaccinée**. Il prévient ainsi l'apparition de formes graves de la maladie.

25. La vaccination contre les méningocoques est-elle obligatoire ?
La vaccination **contre le méningocoque B dans le cadre de cette campagne n'est pas obligatoire**, elle est toutefois fortement recommandée pour les 15-24 ans pour se protéger des formes graves.
La vaccination **contre le méningocoque B** est obligatoire chez les nourrissons depuis janvier 2025.
La vaccination **contre les méningocoques ACWY** est obligatoire chez les nourrissons depuis le 1/01/2025.

26. Est-il recommandé de se faire vacciner si l'on est scolarisé à Rennes School of Business
OUI. Il est vivement recommandé de se faire vacciner car il y a eu plusieurs cas dans cet établissement. Ce qui suggère que la bactérie circule avec des porteurs sains.

27. Est-il recommandé de se faire vacciner si l'on n'est pas scolarisé à Rennes School of Business mais que l'on côtoie les étudiants de cette école ?
De façon générale, la vaccination est recommandée si l'on appartient à la cible identifiée par les experts, à savoir 15 – 24 ans, habitant ou scolarisé ou étudiant ou travaillant sur le territoire de Rennes Métropole, que l'on côtoie ou non les étudiants de **Rennes School of Business**.

28. Quelles sont les personnes ciblées par cette campagne de vaccination ?
Tous les jeunes de 15 à 24 ans, habitants ou scolarisés ou étudiants ou travaillant sur le territoire de Rennes Métropole, soit au total 100 000 personnes.

Les communes de Rennes métropole sont (ordre alphabétique) : Acigné, Bécherel, Betton, Bourgbarré, Brécé, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Chevaigné, Cintré, Clayes, Corps-Nuds, Gévezé, L'Hermitage, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-des-Fougeretz, La Chapelle-Thouarault, Laillé, Langan, Le Rheu, Le Verger, Miniac-sous-Bécherel, Montgermont, Mordelles, Nouvoitou, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pacé, Parthenay-de-Bretagne, Pont-Péan, Rennes, Romillé, Saint-Armel, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Sulpice-la-Forêt, Thorigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche, Vezin-le-Coquet.

En dehors de Rennes Métropole, les personnes concernées pourront se présenter dans les officines, sous réserve de **présentation d'un justificatif de travail, de résidence ou de scolarité à Rennes Métropole**.

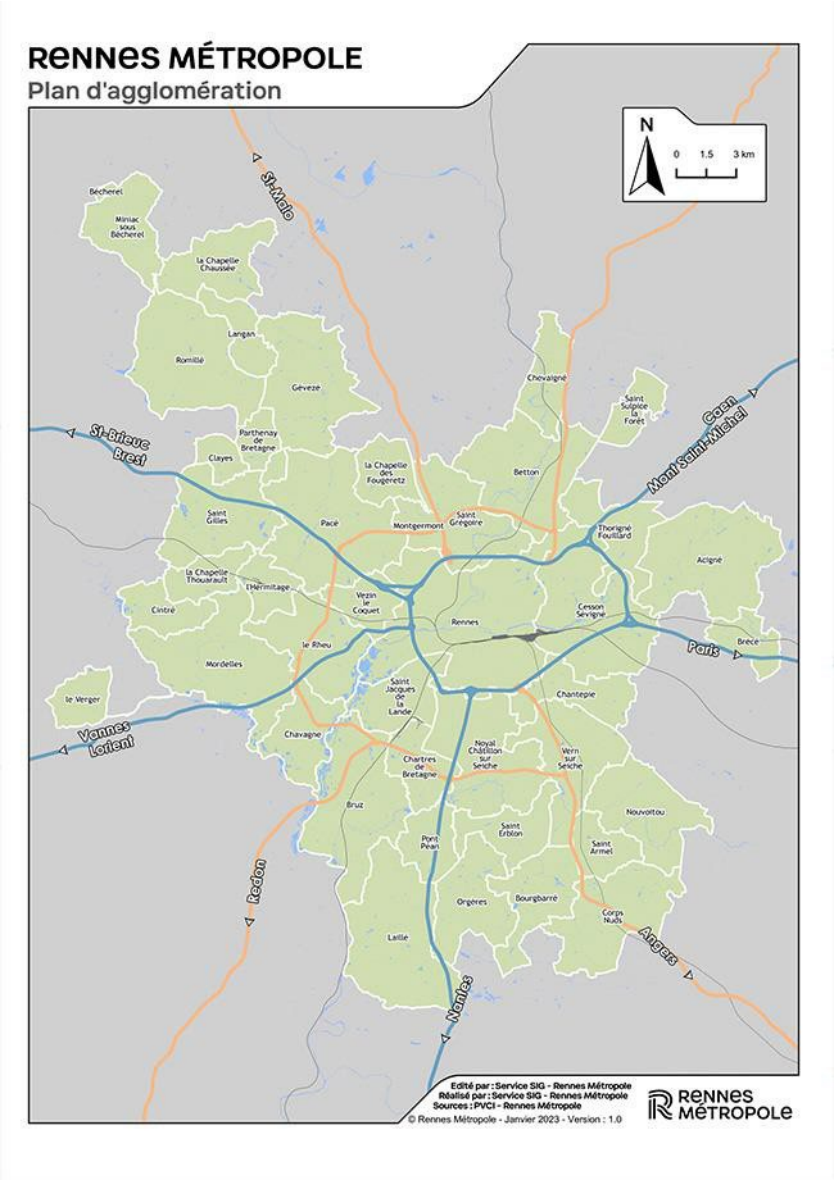

29. Quelle est l'urgence à se faire vacciner maintenant ?

Les personnes de la cible vaccinale sont les plus à risque de contracter la maladie, d'où la nécessité pour ces personnes de se faire vacciner dès à présent. C'est l'objectif de la campagne de vaccination mise en place par l'ARS Bretagne. **La vaccination s'étalera sur plusieurs semaines consécutives** afin de permettre à l'ensemble de la population cible d'accéder à la vaccination.

30. Dois-je me faire vacciner même si j'ai reçu un traitement antibiotique ?
OUI. Si vous avez eu un traitement antibiotique parce que vous avez été contact d'un cas d'IIM, **vous devez quand même vous faire vacciner**. La vaccination apporte une protection immunitaire à long terme. **Si vous avez un traitement antibiotique pour une autre raison, vous devez aussi vous faire vacciner** si vous êtes dans la cible vaccinale.

31. Comment savoir si je dois me faire vacciner ou revacciner contre le méningocoque B ?

Il existe d'autres groupes de méningocoques que le B, notamment le A,C,W,Y. Par ailleurs, d'autres bactéries peuvent donner une méningite (ex : pneumocoque). Dans ta tranche d'âge, tu es sûrement vacciné contre le méningocoque C, l'Haemophilus influenzae, et le pneumocoque, mais probablement pas contre le méningocoque B. Si tu l'es, il est nécessaire de regarder plusieurs éléments pour savoir si tu dois recevoir une nouvelle vaccination.

Au moindre doute, il faut consulter un professionnel de santé.

1- **Je regarde mon carnet de santé (pages vaccination)**

MenBvac®, Bexsero®, Trumenba®	Méningocoque B
Nimenrix®, Menvéo®, MenQuadfi®	Méningocoque A,C,W,Y
Méningitec®, Neisvac®	Méningocoque C
Prévenar®, Pneumovax®, Vaxneuvance®,	Pneumocoque
Act-Hib®, Infanrix Quinta/Hexa®, Pentavac®,Hexyon®, Vaxelis®	Haemophilus Influenzae B

2- **Je me fais vacciner dans les situations suivantes** :

Je ne retrouve aucun nom de vaccin contre le méningocoque B dans mon carnet de santé	**Vaccination Bexséro (2 doses)**
Je n'ai plus mon carnet de vaccination OU l'écriture est illisible OU mention uniquement de « vaccination méningite »	Vaccination Bexséro (2 doses)
J'ai reçu 2 doses de Bexséro il y a plus de 5 ans	1 dose de rappel avec Bexséro*
J'ai reçu 1 dose de Bexséro	1 seconde dose de Bexséro
Je me suis fait vacciner avec MenBvac (Vaccin utilisé avant 2013)	Vaccination Bexséro (2 doses)
J'ai reçu Trumenba mais le schéma est incomplet (schéma à 2 ou 3 doses)	Consulter votre professionnel de santé pour compléter le schéma vaccinal

**Pas de consensus actuellement sur le schéma de rappel, mais 1 dose de rappel à l'adolescence semblerait suffire. Cela pourrait dépendre surtout de l'âge de la primo-vaccination. Des études complémentaires sont nécessaires pour préciser ces recommandations.*

32. Où me faire vacciner ?
Le public concerné peut se faire vacciner directement par des **professionnels de santé libéraux** : médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens **dans l'ensemble des communes bretonnes** : voir modalités pratiques question n°41.

Dans la mesure où plusieurs cas d'IIM sont en relation avec l'école Rennes School of Business, un **dispositif spécifique a été organisé pour vacciner les étudiants et les professionnels de cet établissement d'enseignement supérieur au sein de leurs locaux**.

En complément de ces offres de vaccination, l'ARS Bretagne déploie **une offre de vaccination collective dans des lieux dédiés (centres de vaccination) sur des sites à proximité** des principaux pôles universitaires :

Campus de Beaulieu (Bibliothèque Universitaire) *263 Av. Général Leclerc* *35700 Rennes* ● **Horaires** : du lundi au vendredi, de 9h à 17h Prendre RDV sur Doctolib	**Campus de Villejean (locaux d'Askoria)** *2 Av. du Bois Labbé* *35000 Rennes* ● **Horaires** : du lundi au vendredi, de 9h à 17h Prendre RDV sur Doctolib	**Lycée Bréquigny** *Bas de l'avenue Georges Graf* *35200 Rennes* ● **Horaires** : du lundi au vendredi, de 9h à 17h30 Prendre RDV sur Doctolib **- Fermeture sur la période des vacances scolaires - du 7 au 18 avril 2025.**	**Rennes School of Business** 15 rue Professeur Jean Pecker 35000 Rennes ● **Horaires** : du lundi au jeudi, de 9h à 17h Prendre RDV sur Doctolib

33. Quels sont les vaccins utilisés pour la vaccination ?
Deux vaccins permettent d'assurer la vaccination contre la méningite. Il s'agit du vaccin Bexsero® du laboratoire GSK Vaccines (consultez le site BEXSERO - MesVaccins.net BEXSERO - MesVaccins.net) et le vaccin Trumenba® du laboratoire Pfizer.
Dans le cadre de la campagne de vaccination organisée sur Rennes Métropole, c'est le vaccin Bexsero® du laboratoire GSK Vaccines qui sera utilisé.
La 1ère et la 2ème dose doivent être faites avec le même vaccin.

34. Quelle est sa posologie ?
2 injections sont nécessaires à 1 mois d'intervalle minimum. S'il est important de respecter le délai minimum, et s'il est préférable de faire les 2 doses pendant la campagne de vaccination du fait du contexte local, vous pouvez faire la 2ème dose plusieurs mois après la 1ère, : par exemple si vous êtes parti en stage à l'étranger et faites votre 2ème dose à votre retour. Cela ne diminue pas l'efficacité du vaccin. Conservez un document traçant de 1ère injection (le plus simple étant le carnet de santé).

35. Dans quel délai le vaccin est-il efficace ?
Bexsero® : Pour les personnes entre 15 et 24 ans, le schéma vaccinal consiste en l'injection de deux doses de vaccin espacées d'au moins un mois. Ce schéma vaccinal à deux doses pour le vaccin contre le méningocoque B, comme pour de nombreux autres vaccins, a pour objectif de garantir une réponse immunitaire optimale et durable.

Il est important de compléter son schéma vaccinal en réalisant cette deuxième injection car une seule dose ne confère pas une protection suffisante. En effet, la première dose stimule le système immunitaire, mais elle ne suffit généralement pas à garantir une protection optimale. La deuxième dose, administrée un mois après la première, permet de renforcer cette réponse.

36. Si je ne fais pas partie de la population ciblée par la campagne de vaccination collective, puis-je me faire vacciner contre les méningocoques B aussi par prévention ?
La HAS a préconisé de rendre effectif le remboursement de la vaccination contre le sérogroupe B à partir de 15 ans, pour les 15-24 ans souhaitant se faire vacciner.
Le remboursement est effectif depuis le 2 avril 2025.

Par ailleurs, la HAS recommande aux adolescents et jeunes adultes de 11 - 24 ans de se faire vacciner contre les méningocoques A, C, Y et W. Cette vaccination se fait par l'administration d'une dose de vaccin (Nimenrix, MenQuadfi, Menveo) et est remboursée par l'Assurance maladie.

37. Le vaccin (Bexsero®) est-il un vaccin à ARN messager ?
Non, il s'agit d'un **vaccin protéique** qui présente 4 protéines retrouvées sur le méningocoque B (3 protéines de surface et 1 protéine de la membrane externe). Il présente donc 4 « cibles » à l'origine de la production des anticorps.

38. Y a-t-il des contre-indications à la vaccination ?
Comme pour tout médicament, il faut se référer à la notice du vaccin et ne pas hésiter à demander conseil à un médecin, infirmier ou pharmacien. **La vaccination doit être reportée chez les sujets souffrant d'une maladie fébrile sévère aiguë**. Toutefois, la présence d'une infection mineure, telle qu'un rhume, n'entraîne pas le report de la vaccination.
Concernant les femmes enceintes ou allaitantes, il existe plusieurs vaccins méningococciques : monovalents (B ou C) et tétravalent (A/C/Y/W135). Ce sont des vaccins inertes (inactivés), c'est-à-dire dépourvus de pouvoir infectant. Il n'y a donc pas lieu de craindre une infection embryo-fœtale à méningocoque lors d'une vaccination en cours de grossesse.

39. Y a-t-il des effets indésirables/secondaires suite à la vaccination ?
C'est un vaccin sûr qui peut provoquer un peu de fièvre et une douleur locale au point d'injection. La prise de paracétamol, avant et six heures après l'injection, réduit ces effets.
Compte tenu de la variabilité interindividuelle, il est conseillé d'éviter la vaccination dans les 3 ou 4 jours précédent une compétition sportive ou des examens importants.
Pour avoir plus d'information, vous pouvez consulter la page Bexséro sur le site mes vaccins.net : BEXSERO | MesVaccins.

Tout professionnel de santé ou particulier peut déclarer un effet indésirable suite au vaccin sur le portail de signalements des effets indésirables dans la rubrique pharmacovigilance.

40. Est-ce que la vaccination est prise en charge par l'Assurance Maladie ?
- **Si vous vous faites vacciner chez un professionnel de santé** (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme), **la vaccination est remboursée à hauteur de 65 %. Le pourcentage restant est pris en charge par votre mutuelle.**
- **Si vous vous faites vacciner à Rennes School of Business** par ce que vous y êtes étudiant, **la vaccination sera gratuite.**
- **Si vous vous faites vacciner dans un centre de vaccination collectif**, **la vaccination sera gratuite** également.

Pour information, **une dose de ces vaccins coûte 83,70 €.**

41. En pratique, comment je fais pour me faire vacciner ?
Vous êtes âgé entre 15 et 24 ans et vous êtes donc concerné par la campagne de vaccination Méningocoque B organisée sur le territoire de Rennes métropole
En pratique, vous avez le choix entre plusieurs possibilités :
- **Vous faire vacciner directement par les professionnels de santé libéraux dans l'ensemble des communes bretonnes :** médecins, sage-femmes, infirmiers et pharmaciens.
- **Vous faire vacciner directement en centre de vaccination : à proximité du campus de Villejean (locaux Askoria), sur le campus de Beaulieu (bibliothèque), au lycée Bréquigny et à l'école Rennes School of Business.**

1 - La vaccination directement par des professionnels de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens.

Vous pouvez prendre votre RDV avec le professionnel de votre choix pour une consultation

- Vous pouvez vous faire vacciner directement dans une pharmacie **dans l'ensemble des communes Bretonnes (sans ordonnance).** Pour cela, vous devrez présenter :
  - ✓ votre carte vitale,
  - ✓ votre carte de mutuelle
  - ✓ votre carnet de santé si vous l'avez

Si vous êtes mineur.e, vous devez présenter une autorisation parentale signée des deux parents : télécharger l'attestation

- Si vous souhaitez vous faire vacciner par un médecin, une sage-femme ou un infirmier, vous devez au préalable récupérer votre vaccin auprès d'une pharmacie **en vous munissant d'une ordonnance**. Pour cela, vous devrez présenter :
  - ✓ votre carte vitale
  - ✓ votre carte de mutuelle
  - ✓ votre carnet de santé si vous l'avez

Si vous êtes mineur.e, vous devez présenter une autorisation parentale signée des deux parents : télécharger l'attestation

En dehors de Rennes Métropole, les personnes concernées pourront se présenter dans les officines, sous réserve de **présentation d'un justificatif de travail, de résidence ou de scolarité à Rennes Métropole**.

Le coût de la vaccination par les professionnels de santé de ville est pris en charge par l'Assurance maladie et les complémentaires santé, et gratuit en centres de vaccination.

Pour ceux qui ne disposent pas de mutuelle, ni de couverture sociale, il est conseillé de se rendre en centre de vaccination pour pouvoir bénéficier d'une vaccination gratuite.

2 - La vaccination directement en centre de vaccination sur rendez-vous : voir le lien direct sur Doctolib intégré à la réponse n° 32

- Vous devez présenter :
  - ✓ une pièce d'identité
  - ✓ votre carnet de santé si vous l'avez

Si vous êtes mineur.e, vous devez présenter une autorisation parentale signée des deux parents : télécharger l'attestation

42. Peut-on faire ce vaccin (Bexsero®) en même temps que d'autres vaccins du calendrier vaccinal ?
OUI c'est possible, et notamment la vaccination contre les méningocoques ACWY et HPV. Dans ce cas, les vaccins seront faits en 2 points d'injection différents.
Si les vaccins ne sont pas réalisés le même jour, il n'y a pas de délai à respecter avant l'administration d'un autre vaccin.

43. J'ai des questions qui puis-je appeler ?
Afin de répondre aux questions concernant cette campagne de vaccination, **l'ARS Bretagne a mis en place un numéro vert 0800 35 00 17** - appel gratuit, service ouvert de 10 h à 17 h, du lundi au vendredi.